

ARRÊTÉ N° 200/2025

**PORTANT MISE A JOUR DU PLU POUR PRISE EN COMPTE DE L'ARRETE PREFECTORAL
N°2025-DDT/SABE/DA/SA N°2 DU 18/07/2025
PORTANT APPROBATION DE LA REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES
ROUTIERES DE MOSELLE**

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18, ainsi que les articles L.151-43 et R.151-51 relatif au contenu des annexes du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24/02/2021 portant approbation de la 1^{ère} modification et révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Richemont,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DDT/SABE/DA/SA N°2 du 18/07/2025 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le département de la Moselle,

ARRÊTE

- Article 1.** Le PLU de la Commune de Richemont est mis à jour à la date du présent arrêté en fonction des éléments de l'arrêté préfectoral susvisé.
- Article 2.** Les documents de la mise à jour sont tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture.
- Article 3.** Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant UN mois.
- Article 4.** Le présent arrêté est adressé à M. le Préfet de la Moselle, S/C Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Fait à RICHEMONT, le 2 Septembre 2025

Publié sur le site
de la commune
le 03/09/25

Le Maire,
Jean-Luc QUEUNEZ

